Déclinaison du Plan National d'Action
Râle des genêts en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Année 2022

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

paca.lpo.fr

LPO

AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objet social de l'association

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif qui a pour but d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Nom du représentant légal de l'association

Irène LASTERE, Présidente de la délégation

Direction de l'association

Magali GOLIARD, Directrice

Amine FLITTI, Directeur

Adresse du siège social

LPO PACA
Villa Saint Jules
6, avenue Jean Jaurès
83400 HYERES

Coordonnées téléphoniques

Tél. : 04.94.12.79.52 Fax. : 04.94.35.43.28
E-mail : paca@lpo.fr Site : http://paca.lpo.fr

SIRET : 350 323 101 00062 Code APE : 9499Z

Rédaction / Suivi du projet

Thomas GIRARD

Cartographie / illustration

Thomas GIRARD

Relecture

Amine FLITTI

Date

6 octobre 2022

Mots-clés

Plan National d'Action, Râle des genêts, Bilan annuel, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conservation.

Résumé

La population française du Râle des genêts *Crex crex* a connu une forte diminution depuis les années 1975, chutant de 2400 individus à 200 individus en 2020. L'espèce, classée en danger à l'échelle nationale, bénéficie d'un Plan National d'Action. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur le PNA Râle des genêts est animé depuis 2021 par la LPO PACA avec le soutien financier de la DREAL PACA.

Ce bilan présente les différentes actions réalisées dans le cadre du PNA Râle des genêts au cours de l'année 2022.

Citation recommandée

LPO PACA (2022). *Déclinaison du Plan National d'Action Râle des genêts en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Année 2022.* Rapport DREAL PACA. Hyères-les-Palmiers : 25 pages.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier :

- La DREAL PACA qui a soutenu la LPO PACA et permis la réalisation des actions sur le Râle des genêts
- Les partenaires du PNA RDG : Parc National des Ecrins, Parc National du Mercantour, Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, Parc Naturel Régional du Queyras, Parc Naturel Régional du Verdon, Réserve Naturelle Régionale des Partias, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), Syndicat mixte des Monges, Communauté de communes Alpes-d'Azur.
- Tous les observateurs bénévoles ayant participés à l'enquête participative et au camp de prospection à Seyne (04) en 2022 : A. ABBA, A. BEAUJOIN, C. CABRERA, C. ODDOU, C. MOFFA, C. MEIZENQ, E. COUGNENC, H. SCHREMPF, H. CLAVEAU, H. OMS, L. AMAR, L. VANDAELE, M. BERGER, N. MARTINEZ, O. GERARD, R. MENAUGE, R. GNAGNI.
- Tous les observateurs bénévoles ayant mis à disposition leurs données sur la base de données en ligne de la LPO « Faune PACA » www.faune-paca.org.

Photos de couverture

Prairies de fauche de montagne – Seyne (04) © LPO PACA, Camp de prospection à Seyne (04) © LPO PACA, Râle des genêts © Nicolas MARTINEZ.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Objectifs du PNA Râle des genêts 2013-2018 (D'après Hennique et al. 2013).....12

Tableau 2 : Fiches actions du PNA Râle des genêts 2013-2018 (D'après Hennique et al. 2013) 13

Liste des figures

Figure 1 : Effectifs français de Râle des genêts depuis 1976 9

Figure 2 : Distribution altitudinale des observations de Râle des genêts en PACA 10

Figure 3 : Distribution mensuelle des observations de Râle des genêts en PACA 10

Figure 4 : Observations historiques de Râle des genêts renseignées dans Silène-Faune et faune-paca au 1er janvier 2022 11

Figure 5 : Observations de Râle des genêts en région PACA en 2022.....14

Figure 6 : Première page du protocole de recensement du Râle des genêts rédigé par la LPO PACA 16

Figure 7 : Distribution des mailles du recensement régional du Râle des genêts en 2021 ...18

Figure 8 : Site de nidification du Râle des genêts à Seyne (04) © LPO PACA 18

Figure 10 : Contenu de la plaquette de sensibilisation du PNA Râle des genêts en PACA ...19

Sommaire

I Ressources mobilisées 7
I-1 Partenaires de la LPO PACA et acteurs du PNA Râle des genêts en région PACA 7
I-2 Ressources mobilisées à la LPO PACA 7
I-3 Partenaires financier de la LPO PACA pour le PNA Râle des genêts 7
II Contexte général 8
II-1 Situation du Râle des genêts en France 8
II-2 Situation du Râle des genêts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur 9
II-3 Objectif du PNA Râle des genêts 12
III Bilan 2022 14
III-1 Améliorer l'efficacité des MAEC (action 3.1) 15
III-2 Développer des protocoles de référence (action 4.2) 16
III-3 Mettre en place un suivi annuel de la population (action 4.1) 17
III-4 Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA (action 5.2) 19
III-5 Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet (action 5.6) 20
IV Perspectives 2023 21
V Bibliographie 22

I Ressources mobilisées

I-1 Partenaires de la LPO PACA et acteurs du PNA Râle des genêts en région PACA

Parc National des Ecrins

Parc National du Mercantour

Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Parc Naturel Régional du Queyras

Parc Naturel Régional du Verdon

Réserve Naturelle Régionale des Partias

Structures animatrices de zones N2000 (hors PN et PNR) :

- **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) – Site N2000 « Préalpes de Grasse »**
- **Syndicat mixte des Monges – Site N2000 « Montagne de Val Haut – Clues de Barles - Clues de Verdaches » & « Venterol-Piegut-Grand vallon »**
- **Communauté de communes Alpes-d'Azur – Sites N2000 « Site des 4 Cantons » & « Entraunes et Castellet-les-Sausses - Gorges de Daluis »**

I-2 Ressources mobilisées à la LPO PACA

Salariés : Thomas GIRARD

Volontaires en service civique : Alice BEAUJOIN, Hugo OMS et Ronan MENAUGE

Bénévoles : A. ABBA, A. BEAUJOIN, C. CABRERA, C. ZAETTA, C. ODDOU, C. MOFFA, C. MEIZENQ, E. COUGNENC, G. JOUVENEZ, H. SCHREMPF, H. CLAVEAU, H. OMS, L. AMAR, L. VANDAELE, M. TROTTEREAU, M. BERGER, N. MARTINEZ, O. GERARD, P. MAIRE, P. KERN, R. MENAUGE, R. GNAGNI, S. LONGARINI.

I-3 Partenaires financier de la LPO PACA pour le PNA Râle des genêts

La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA).

II Contexte général

II-1 Situation du Râle des genêts en France

Le Râle des genêts *Crex crex* était par le passé une espèce commune en France, largement repartie sur tout le territoire national à l'exception de la frange méditerranéenne. Le déclin du Râle des genêts est un phénomène connu de longue date en Europe de l'Ouest. En France, c'est au milieu du XXème siècle, lors du développement de l'agriculture intensive, que les premiers signes de déclin sont observés (Broyer, 1985 ; Dubois, 1989). Outre la perte d'habitat (voir p. ex. Broyer, 1996), la diminution du succès de reproduction est suspectée pour expliquer la chute drastique des effectifs. Les données de suivis du Râle des genêts collectées récemment démontrent que l'espèce présente un statut de conservation très défavorable en France, avec des disparitions locales qui ont été constatées sur plusieurs sites encore considérés comme majeurs durant les années 1990. L'espèce est classée en danger sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (UICN France, 2016).

Au niveau national, les principales populations de râles se concentrent dans les vallées alluviales d'Anjou et du quart Nord-Est du pays. Cependant depuis 2020 on note également une présence importante de l'espèce sur des zones de moyenne montagne jusqu'alors peu connues pour être aussi utilisées par le Râle des genêts.

Les principales menaces qui contribuent au déclin de la population française et européenne sont : la perte et dégradation de l'habitat de reproduction ; la fauche ou le pâturage trop précoce ; la destruction des nids lors des fauches précoces ; une mortalité accrue des jeunes durant les fauches ; une mortalité des adultes lors des fauches ; la prédation ; les prélèvements par tir et capture ; la mortalité par collision avec des éléments fixes ou des véhicules.

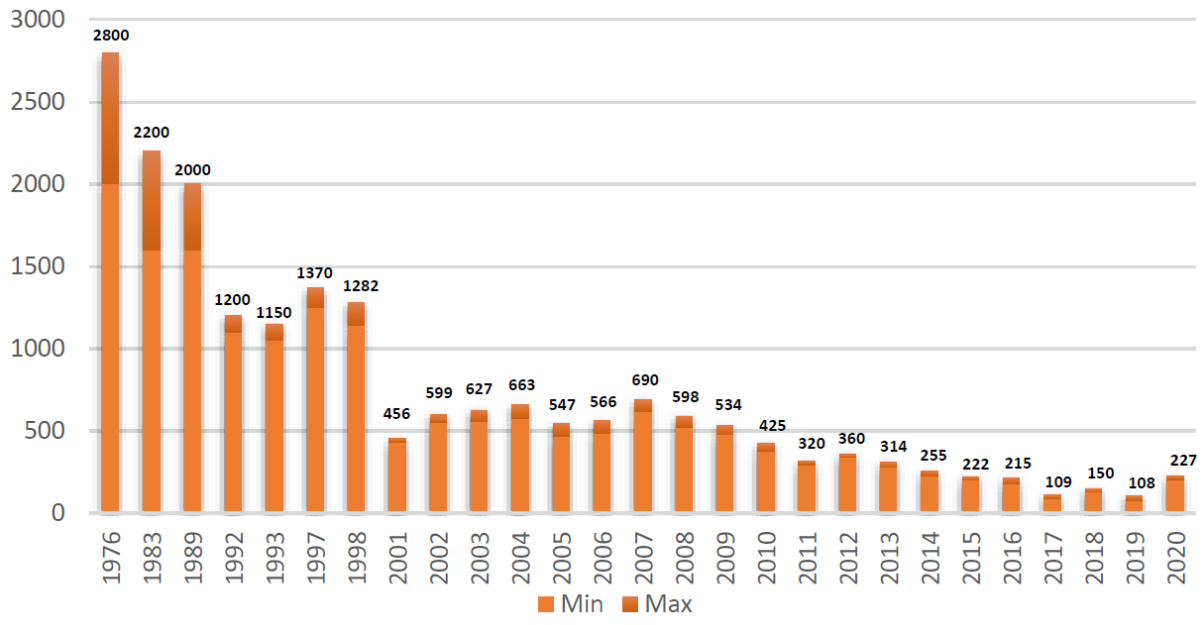

Figure 1 : Effectifs français de Râle des genêts depuis 1976

II-2 Situation du Râle des genêts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Râle des genêts est l'espèce emblématique des prairies de fauches alluviales en période de reproduction. Cependant en PACA l'espèce affectionne les prairies de fauche montagnarde entre 1000 et 1400 mètres d'altitude et les pâturages d'altitude jusqu'à 1850 mètres (Fig. 2). Si par le passé l'espèce, considérée en limite de répartition, était probablement présente dans les prairies alluviales du Rhône, on la retrouve désormais quasi-exclusivement dans les secteurs de moyenne montagne des départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes. Il est possible que quelques individus nichent également au Nord-Ouest du Var. Le dernier autre secteur de nidification favorable connu est la Camargue, qui concentre seulement 12 observations ces 30 dernières années et où nous ne disposons d'aucune preuve de nidification récente.

En l'absence de recensement protocolé en PACA avant 2021, il est difficile de décrire la tendance démographique de l'espèce dans la région mais étonnamment les effectifs semblent néanmoins se maintenir à environ une dizaine de couples ces dernières années peut-être plus, tandis que la population nationale subit un fort déclin. La colonisation récente des secteurs de moyenne montagne par cette espèce pourrait résulter d'un report d'individus nichant à plus basse altitude et faisant face à des périodes de fauche de plus en plus précoce.

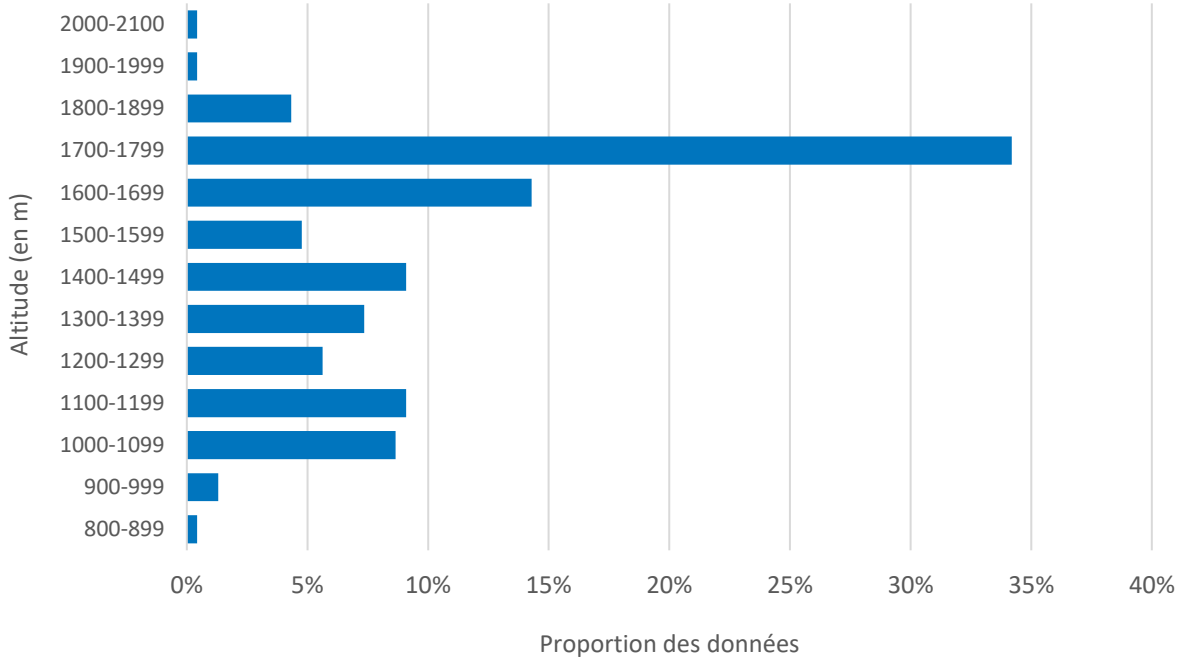

Figure 2 : Distribution altitudinale des observations de Râle des genêts en PACA

Le retour des mâles chanteurs sur les sites de nidification est généralement observé assez tard en PACA, autour de la mi-mai. Le grand nombre de contacts en juillet s'explique par le regain de l'activité des mâles chanteurs en lien avec la seconde reproduction, qui est systématique chez cette espèce. Cependant, compte tenu des dates d'arrivées relativement tardive des individus observés en PACA, il est fortement présumé que la population régionale est essentiellement issue d'individus ayant déjà échoué une première tentative de reproduction et venant se reporter dans des zones encore favorables à la reproduction, où la fauche y est plus tardive. Par conséquent, les râles observés en PACA n'effectuaient que la « seconde tentative » de reproduction dans notre région.

Enfin, puisque l'espèce est très discrète en dehors de la période reproduction, nous disposons de peu d'informations sur la migration postnuptiale, qui se déroule *a priori* fin septembre et courant octobre.

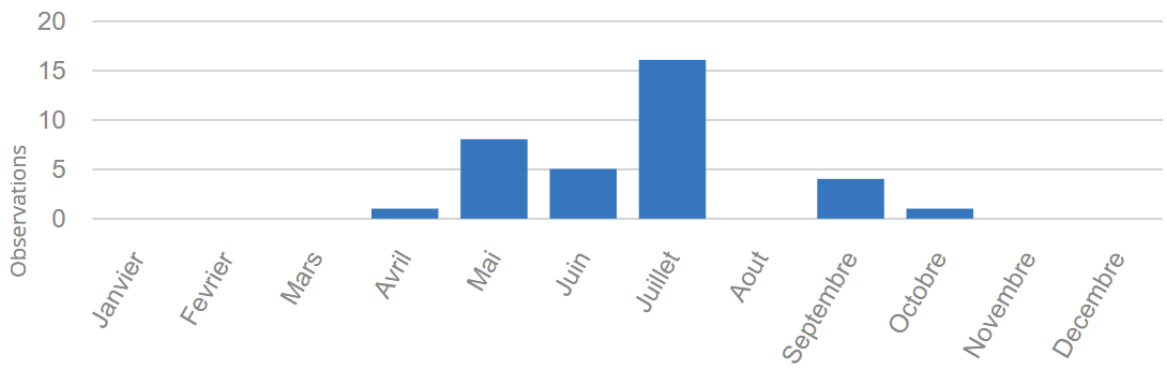

Figure 3 : Distribution mensuelle des observations de Râle des genêts en PACA

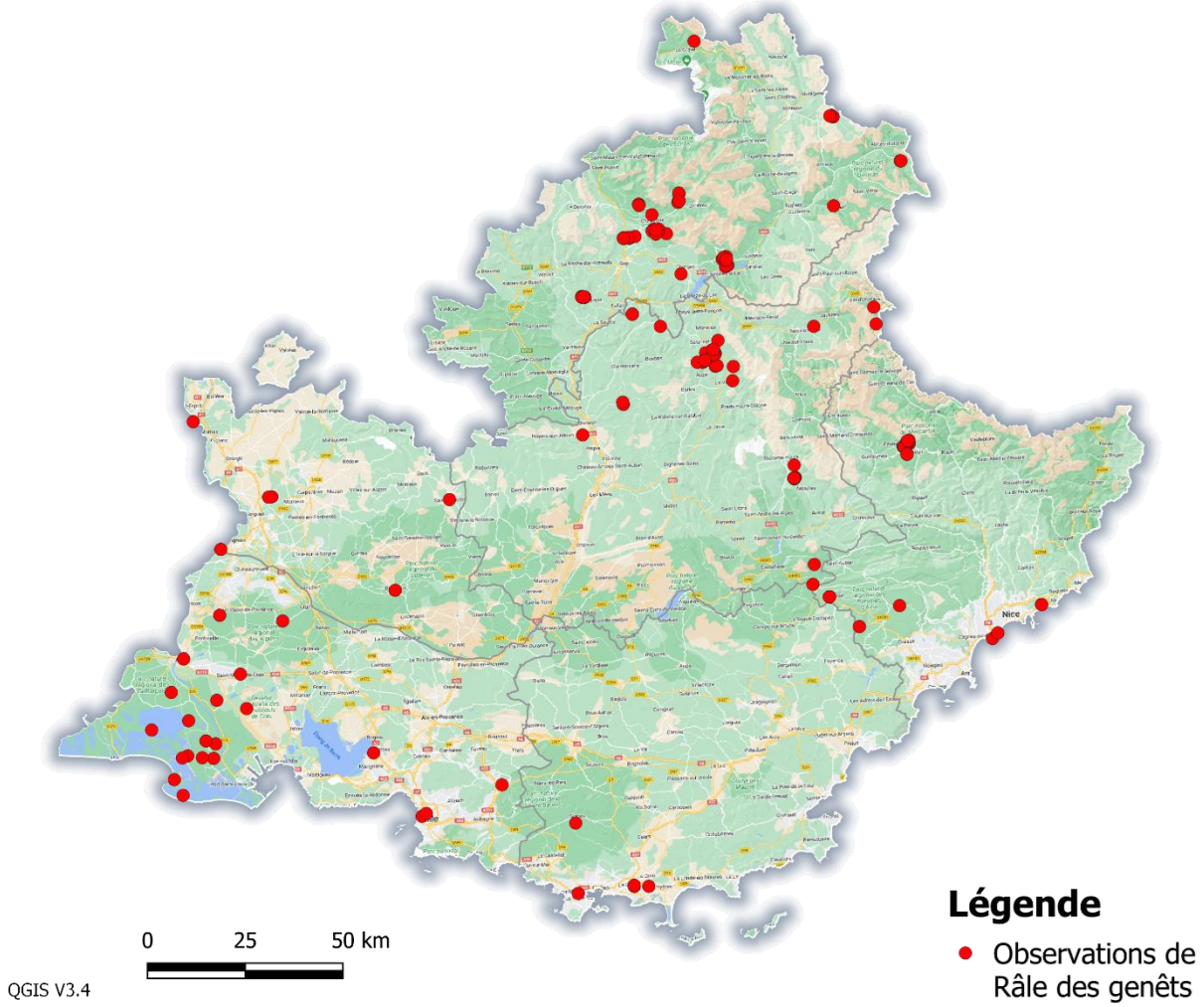

Figure 4 : Observations historiques de Râle des genêts renseignées dans Silène-Faune et faune-paca au 1er janvier 2022

II-3 Objectif du PNA Râle des genêts

Compte tenu du déclin prononcé de la population en France et de son état de conservation défavorable, il est essentiel d'envisager une mise en œuvre sans délai du plan d'actions en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une difficulté majeure repose sur le fait que l'espèce fréquente un milieu prairial fortement contraint par les pratiques agricoles de fauche. Elle est donc tributaire du devenir de l'élevage dans les vallées qu'elle fréquente encore et dépend par conséquent de la réforme de la politique agricole commune. Par ailleurs, le réchauffement climatique en cours induit des récoltes de fourrage de plus en plus précoces au printemps, voire une modification du couvert prairial dans certains cas, incompatibles avec le maintien de l'espèce. Aussi, cette espèce migratrice au long cours passe l'hiver en Afrique, probablement au sud de l'équateur. Nous ne disposons que d'éléments de connaissance fragmentaires sur les zones d'hivernage occupées et les contraintes éventuelles qui pèsent sur l'espèce pendant la majeure partie de l'année. Une stratégie à long terme repose donc avant tout sur le maintien du couvert prairial dans les vallées et une exploitation tardive par une agriculture extensive basée sur l'élevage, qui soit pérenne et attachée à la conservation de ces territoires. Le Râle des genêts étant considéré comme une espèce « parapluie », cette stratégie prend en compte et favorise l'ensemble de l'avifaune prairiale nicheuse ou migratrice ayant les mêmes affinités et contraintes d'habitat. Par conséquent, la stratégie de conservation sur la durée du plan peut être déclinée en cinq grands objectifs qui répondent aux enjeux de la conservation du râle.

Tableau 1 : Objectifs du PNA Râle des genêts 2013-2018 (D'après Hennique et al. 2013)

Objectif	Spécifique	Opérationnel
1	Maintenir ou restaurer l'habitat du Râle des genêts dans un état de conservation favorable et sur des surfaces significatives	Conserver l'habitat « prairie naturelle de fauche ou pâturée » en vallée alluviale et augmenter la superficie favorable à l'espèce ; Intervenir auprès des pouvoirs publics et de la profession agricole pour maintenir une activité d'élevage pérenne dans ces territoires.
2	Protéger durablement les sites à Râle des genets	Développer les mesures de protection directes
3	Maintenir ou adopter une exploitation favorable au Râle des genêts et améliorer les techniques de gestion	Adopter une période de fenaison et/ou d'exploitation et des pratiques compatibles avec la reproduction du Râle des genêts
4	Améliorer les connaissances sur la biologie et les besoins de l'espèce	Suivre l'évolution de l'état de conservation des populations de Râles des genêts et disposer d'indicateurs fiables de l'évolution de la population.
5	Favoriser la prise en compte des enjeux de conservation du Râle des genêts dans les politiques locales, les autres plans, programmes ou projets et améliorer la diffusion de l'information sur l'espèce	Communiquer sur les enjeux de conservation de l'espèce et diffuser les éléments de connaissance

Tableau 2 : Fiches actions du PNA Râle des genêts 2013-2018 (D'après Hennique et al. 2013)

Objectif	Numéro de l'action	Intitulé de l'action
1	1.1	Prioriser les milieux prairiaux à préserver ou à reconquérir au moyen d'un travail cartographique
	1.2	Contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC) sur des surfaces significatives
	1.3	Veiller au non-retournement des prairies dans les secteurs à enjeux
	1.4	Reconvertir des milieux non favorables (cultures, peupleraies, carrières…) en habitat favorable au Râle genêts
	1.5	Développer la gestion différenciée avec les communes sur des secteurs non agricoles
	1.6	Informer sur l'exonération de la taxe foncière par signature de la charte N2000 ou par engagement MAEC
2	2.1	Mettre en œuvre et actualiser les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)
	2.2	Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce par la maîtrise foncière
	2.3	Développer l'application de mesures de protection fortes (désignations d'espaces protégés)
	2.4	Améliorer l'efficacité du réseau des ZPS
3	3.1	Améliorer l'efficacité des MAEC
	3.2	Développer les zones refuges favorables au Râle des genêts et veiller à l'intégration de la mesure bande refuge dans le futur catalogue des engagements unitaires
	3.3	Développer la mise en œuvre de mesures d'urgence hors et dans les périmètres Natura 2000
	3.4	Évaluer le dispositif des jachères comme outil permettant la préservation de l'espèce
4	4.1	Mettre en place un suivi annuel de la population
	4.2	Développer des protocoles de référence
	4.3	Réaliser l'évaluation et le bilan des actions du PNA
	4.4	Réaliser un bilan des études sur le Râle des genêts pendant la période de reproduction
	4.5	Étudier l'évolution de la flore et des habitats
	4.6	Améliorer les connaissances en lien avec les organismes de recherche
	4.7	Améliorer les connaissances sur les sites d'hivernage
5	5.1	Créer et animer un réseau de référents régionaux et départementaux
	5.2	Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA
	5.3	Élaborer un plan de communication auprès des agriculteurs, leurs conseillers et l'ensemble du monde rural
	5.4	Développer les actions nationales à l'échelle locale
	5.5	Informer et sensibiliser le grand public
	5.6	Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet
	5.7	Veiller à la prise en compte de l'avifaune prairiale en déclin dans l'ensemble des programmes nationaux et régionaux

III Bilan 2022

La déclinaison du PNA retenue pour la région PACA est de niveau 3 c'est-à-dire qu'une partie des actions est mise en œuvre, sans réécriture d'un plan régional. Certaines actions du PNA n'ont pas été mises en œuvre en PACA. Ceci concerne des actions pour lesquelles la région n'est pas concernée ou des actions non mises en œuvre par manque de pertinence au niveau régional, compte tenu des très faibles effectifs présents dans la région (par exemple l'action n°4.4 « Réaliser un bilan des études sur le Râle des genêts pendant la période de reproduction »). Ceci concerne également des actions ne pouvant être mise en œuvre actuellement par manque de connaissance sur la situation régionale de l'espèce et par l'absence d'un réseau thématique solide sur lequel s'appuyer (par exemple certaines actions des objectifs 1 & 2). Les fiches-actions non mises en œuvre en région PACA en 2022 ne sont pas présentées ici.

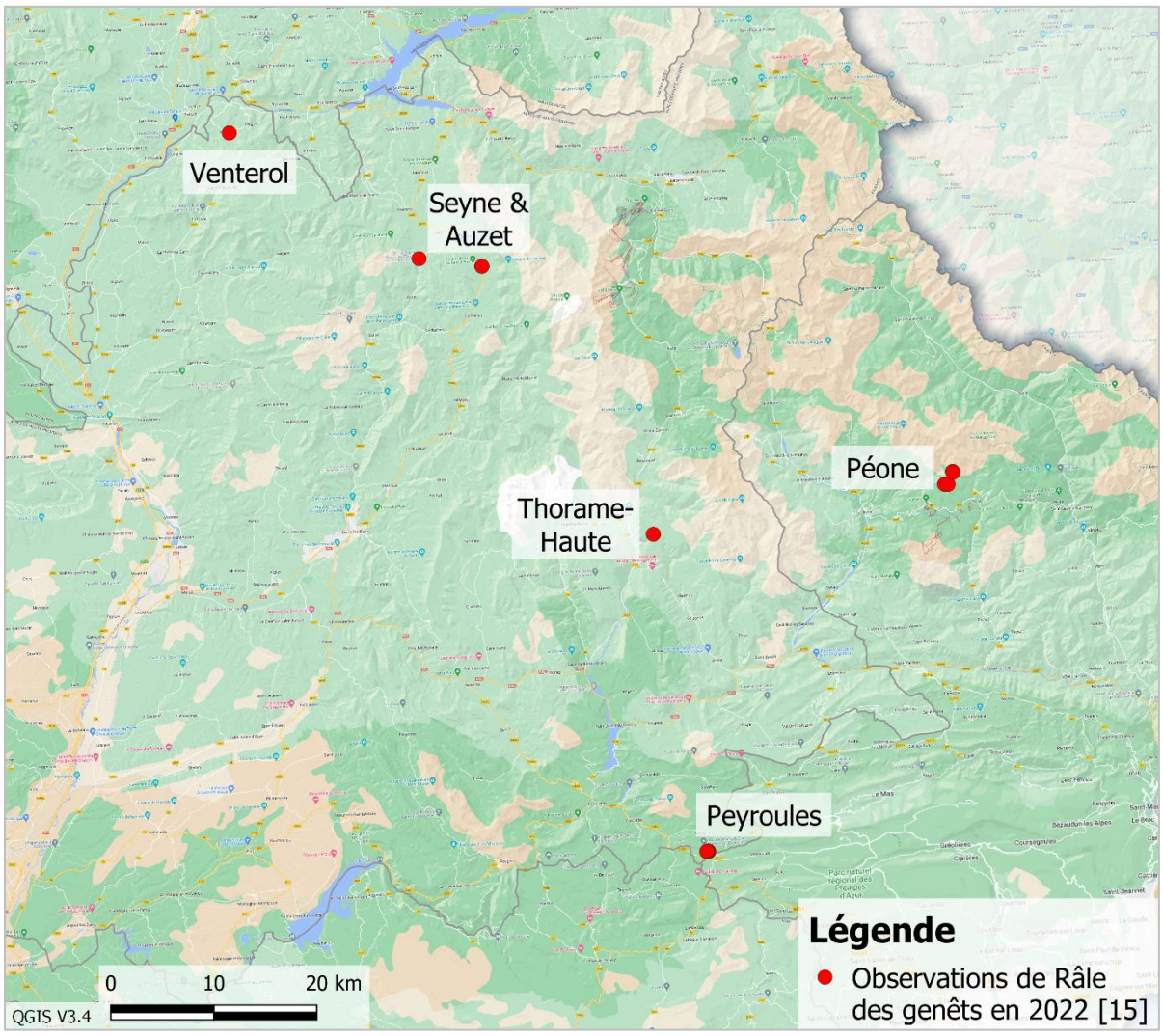

Figure 5 : Observations de Râle des genêts en région PACA en 2022

III-1 Améliorer l'efficacité des MAEC (action 3.1)

L'année 2022 est une année charnière pour la mise en œuvre de mesures d'urgence en faveur du Râle des genêts. En effet, suite à la nouvelle Politique agricole commune (PAC), les animateurs de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) doivent présenter leurs nouveaux projets d'ici la fin de l'année. Hors, ces animateurs sont confrontés à 2 problématiques. D'une part l'enjeu Râle des genêts n'était jusqu'ici pas ou peu pris en compte dans les PAEC, son intégration est donc nouvelle et nécessite une certaine connaissance de l'écologie et de la phénologie de cette espèce et des menaces qu'elle rencontre. D'autre part, la compréhension et l'appropriation d'un nouveau cahier des charges des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) n'est pas aisé et par conséquent les animateurs de PAEC peuvent rencontrer des difficultés à rédiger des projets pertinents, à la fois en adéquation avec ce nouveau cahier des charges et les enjeux de conservation du Râle des genêts.

Afin de répondre aux attentes et questionnements des partenaires animateurs de PAEC, un atelier technique intitulé « Mise en œuvre des MAEC pour la conservation du Râle des genêts » a été co-organisé par Thomas GIRARD, animateur régional du PNA à la LPO PACA et Tiphanie HERCE, animatrice nationale du PNA à la LPO Anjou. Cet atelier s'est tenu le 22 juillet 2022 en visio-conférence, avec la participation d'une petite dizaine de personnes. L'atelier s'est déroulé en deux parties. La première avait pour objectifs de présenter l'écologie, la phénologie, la démographie et la distribution du Râle des genêts en France et en PACA d'une part ; et les efforts de recensement et de suivi de l'espèce menés actuellement d'autre part. La seconde partie avait pour objectif de présenter la nouvelle MAEC « protection des espèces » et les étapes de sa mise en œuvre pour la conservation du Râle des genêts aux travers d'exemples concrets. La présentation PPT et le compte rendu de l'atelier ont été largement diffusés aux partenaires par la suite.

III-2 Développer des protocoles de référence (action 4.2)

En 2021, la LPO PACA a rédigé un protocole de recensement du Râle des genêts qui reprend les grands principes du protocole national mais qui a été adapté à notre territoire. La principale différence avec le reste de la France étant que les surfaces de milieux favorables au Râle des genêts en PACA sont vastes et dispersées et que la distribution de l'espèce, encore mal connue, est repartie sur 3 départements et potentiellement très étendue. Il a donc fallu établir un zonage des secteurs à prospecter, qui a ensuite été divisé en mailles de 1km² (voir III-2). En 2022 les dates du protocole ont été modifiées pour correspondre à celles du nouveau protocole national. Le protocole complet est consultable ici : protocole RDG

Il a été mis en ligne sur la page dédiée au PNA Râle des genêts de la plateforme www.faune-paca.org et diffusé à tous les bénévoles de l'enquête participative et du camp de prospection (https://www.faune-paca.org/index.php?m_id=20133).

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Prairie de fauche d'altitude @ Bruno Dinah

Protocole de recensement du Râle des genêts

Rappel du contexte

Le Râle des genêts est l'espèce emblématique des prairies de fauches alluviales en période de reproduction. Il est menacé par la perte de son habitat par conversion des prairies ou par reboisement spontané après abandon. De plus, l'intensification de la gestion des herbages impliquant des fauches précoces et une mécanisation accrue ne permettent plus au râle de réussir sa reproduction. Ainsi, entre les années 1975 et 2018 les effectifs nationaux ont chuté de 2400 individus à 150 individus. Cette espèce classée en danger d'extinction en France est protégée au niveau national. L'espèce bénéficie d'un programme Life+ et d'un Plan National d'Action. En PACA, le Râle des genêts est classé en danger critique d'extinction (Liste rouge IUCN régionale 2020).

Râle des genêts @ Richard Wesley CC BY 2.0

Dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan National d'Action, le Râle des genêts fait l'objet d'un recensement régional pour la première fois en PACA. L'objectif de ce recensement est de débuter un suivi des effectifs de cette espèce dans la région afin de mieux appréhender les enjeux de conservation.

Les secteurs géographiques concernés

Retrouvez ici les secteurs géographiques concernés par l'enquête.

Le protocole de recensement

Le Râle des genêts est une espèce difficile à observer car les individus restent dissimulés en permanence dans les hautes herbes. Le recensement des individus reproducteurs est donc réalisé en détectant le chant caractéristique « krex-krex » émis par les mâles en période de reproduction pour défendre leur territoire et attirer les femelles. Ecouter le chant.

La méthodologie utilisée dans le cadre de ce recensement est basée sur la réalisation de points d'écoute avec utilisation de la repasse. La méthode de la repasse est préconisée pour des enquêtes à grande échelle et consiste à reproduire le chant du mâle grâce à un enregistrement. Elle permet donc de recenser les mâles chanteurs qui répondent à la stimulation. En particulier, elle est conseillée dans les secteurs où la densité des râles est faible puisque les mâles ne chantent pas toutes les nuits et chantent moins lorsqu'ils sont peu nombreux. Un creux d'activité de chant s'observe aussi lors de l'appariement avec une femelle, cependant, à cette période, les mâles peuvent tout de même réagir à la repasse.

Attention : la technique de la repasse induit une perturbation des individus et doit par conséquent être utilisée uniquement dans des conditions très strictes, encadrées dans le cadre d'un protocole.

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Villa Saint Jules * 6 avenue Jean Jaurès * 83400 HYÈRES
Tél. 04 94 12 79 52 * Fax. 04 94 35 43 28
http://paca.lpo.fr * paca@lpo.fr

Figure 6 : Première page du protocole de recensement du Râle des genêts rédigé par la LPO PACA

III-3 Mettre en place un suivi annuel de la population (action 4.1)

La mise en place d'un suivi standardisé des populations de Râle des genêts en région PACA est une action prioritaire. En effet, jusqu'en 2021 le Râle des genêts n'avait pas été identifié comme une espèce à enjeu de conservation fort en PACA. Si quelques données étaient renseignées dans faune-paca.org par des observateurs bénévoles chaque année, aucun suivi ciblé de l'espèce avait été mis en place à l'échelle régionale jusqu'alors. Or, avant de pouvoir se lancer dans la mise en œuvre des actions de conservation concrètes proposées dans le cadre du PNA, il était indispensable de mieux connaitre la distribution et les effectifs de Râle des genêts en PACA.

Puisque les surfaces de milieux potentiellement favorables à l'espèce en PACA – à savoir les praires de fauches de moyenne montagne – sont considérables, il n'était pas possible de produire un recensement exhaustif de la population régionale. Par conséquent, un premier zonage a été établi à partir de toutes les données historiques de Râle des genêts disponibles. Les secteurs favorables retenus ont ensuite été découpés en mailles de 1km^2 (Fig. 7) puis proposés aux bénévoles naturalistes sous la forme d'une enquête participative reposant sur le protocole régional (section III-2). Ces mailles sont également consultables en ligne : carte interactive. Toutes les informations utiles concernant l'enquête participative ont été mises en ligne sur une page dédiée du portail faune-paca.org (voir page PNA RDG). En complément de l'enquête participative, un camp de prospection a été organisé le weekend du 11 et 12 juin afin de prospecter au maximum le secteur d'Auzet et Seyne (04), ou plusieurs observations de Râle des genêts ont été faites en 2020 et 2021.

Au total, 22 bénévoles et 6 professionnels ont participé au recensement du Râle des genêts en PACA cette année via l'enquête participative, le camp de prospection et/ou en prospection libre. Ces bénévoles ont prospecté 105 des 399 mailles identifiés dans le cadre de l'enquête.

Le nombre total de Râle des genêts contactés cette année en PACA s'élève à 6-7 mâles chanteurs, avec 4-5 mâles chanteurs dans le département des Alpes-de-Haute-Provence et 2 mâles chanteurs dans le département dans Alpes-Maritimes. Ce chiffre représente un minimum pour la région, sachant que moins d'un quart des mailles identifiées ont été prospectées et qu'une surface considérable de milieux favorables n'est pas prise en compte dans ces mailles. Deux noyaux de population semblent toujours établis sur le secteur de Seyne / Auzet (04) et sur la commune de Péone (06). De plus, pour la seconde année consécutive, un mâle chanteur a été contacté dans la même parcelle sur la commune de Peyroules (04). Enfin, les parcelles déjà occupées en 2020 sur les communes de Thorame-Haute (04) et Venterol (04) l'étaient également en 2022. Les individus ont été contactés entre le 22 mai et le 26 juillet.

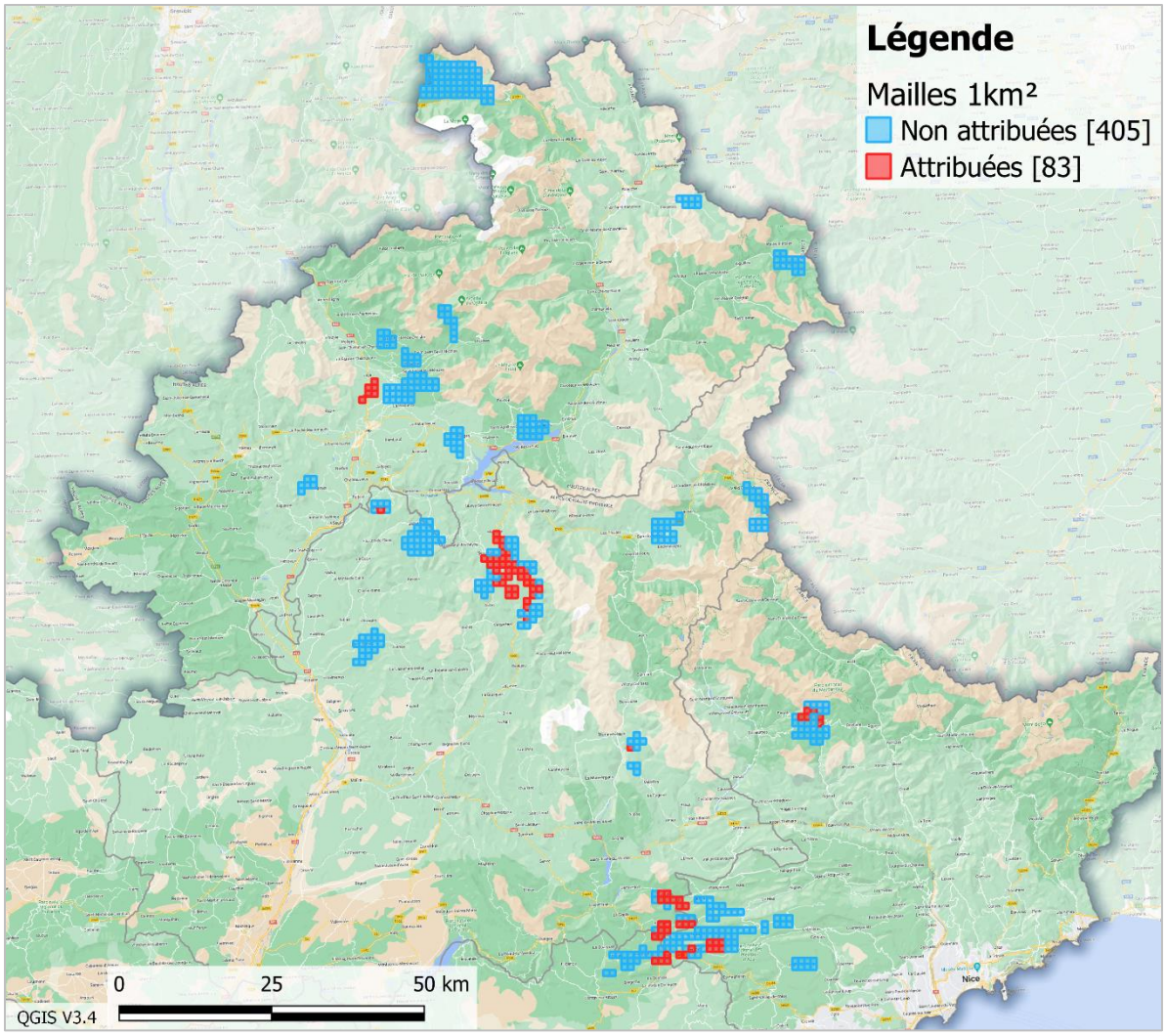

Figure 7 : Distribution des mailles du recensement régional du Râle des genêts en 2022

Figure 8 : Site de nidification du Râle des genêts à Seyne (04) © LPO PACA

III-4 Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA (action 5.2)

Afin de porter à connaissance des exploitants et autres acteurs du monde agricole, du grand public, des Parc Naturel Régionaux, des Parcs Nationaux et autres partenaires les enjeux du PNA Râle des genêts dans notre région et les pratiques agricoles favorables à l'espèce, une plaquette de présentation du PNA Râle des genêts en PACA a été éditée en 2021. Actuellement, cette plaquette existe uniquement au format numérique.

En 2022, cette plaquette a été diffusée à tous les partenaires de la déclinaison régionale du PNA Râle des genêts en PACA, à tous les bénévoles ayant participés à l'enquête et/ou au camp de prospection, ainsi qu'à un agriculteur qui possède et exploite une parcelle à Auzet (04) où un Râle des genêts a été contacté en 2022

Figure 10 : Contenu de la plaquette de sensibilisation du PNA Râle des genêts en PACA

III-5 Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet (action 5.6)

En 2022, le réseau de partenaires de la déclinaison régionale du PNA Râle des genêts en PACA s'est largement étoffé.

Rôle des partenaires

Les partenaires peuvent participer à la mise en œuvre du PNA à différents niveaux selon leurs statuts et ressources disponibles :

- **Réaliser des inventaires de terrain**
- **Echanger de données concernant l'espèce**
- **Porter à connaissance le PNA auprès du grand public, du monde agricole et autres acteurs concernés**
- **Veiller à la prise en compte de l'espèce dans les politiques publiques**
- **Veiller à la prise en compte de l'espèce dans les PAEC portés par les partenaires**

Nouveaux partenaires associés à la démarche en 2022

Parc National des Ecrins

Parc Naturel Régional du Queyras

Réserve Naturelle Régionale des Partias

Structures animatrices de zones N2000 (hors PN et PNR) :

- **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) – Site N2000 « Préalpes de Grasse «**
- **Syndicat mixte des Monges – Site N2000 « Montagne de Val Haut – Clues de Barles - Clues de Verdaches » & « Venterol-Piegut-Grand vallon »**
- **Communauté de communes Alpes-d'Azur – Sites N2000 « Site des 4 Cantons » & « Entraunes et Castellet-les-Sausses - Gorges de Daluis »**

IV Perspectives 2023

Le bilan de la seconde année d'animation du PNA Râle des genêts en PACA est mitigé. L'année 2022 a vu le renforcement du réseau régional de partenaires impliqués sur le sujet, avec un bon engagement des agents de terrain dans la mise en œuvre du protocole de recensement, et a vu également une amélioration des connaissances de la distribution de l'espèce en PACA.

En revanche, on constate un désengagement de la part des bénévoles, avec une chute de la participation à l'enquête et au camp de prospection. Cela peut s'expliquer par le fait que le Râle des genêts est particulièrement rare et que de nombreuses recherches sont restées infructueuses en 2021, par les contraintes horaires du protocole (tôt le matin ou tard le soir) et par le fait que les zones à prospecter sont souvent reculées, impliquant des déplacements importants.

Par conséquent, la mise en œuvre du protocole de recensement du Râle des genêts devra à l'avenir s'appuyer le plus possible sur des professionnels de la LPO PACA et des structures partenaires.

De plus, le manque d'organisation (réseau de partenaire émergent) ainsi que de moyens financiers et humains n'ont pas permis la mise en place d'action de conservation concrète à ce jour. Cependant, les efforts fournis en 2022 devraient favoriser la prise en compte de l'espèce dans les PAEC concernés et, nous l'espérons, permettre la mise en œuvre d'actions de conservation en faveur du Râle des genêts via la contractualisation de MAEC « protection des espèces ». Notons qu'en absence de moyens financiers et humains plus importants à l'avenir, la mise en œuvre d'actions de conservation en dehors des PAEC (via les mesures d'urgence) nous semble non envisageable.

C'est pourquoi la pérennisation de ces actions et le déploiement de moyens supplémentaires semblent indispensables afin de répondre aux objectifs du PNA. Les principales actions à prévoir sont :

- **La pérennisation du suivi régional de l'espèce, avec une attention particulière sur les secteurs encore non prospectés.**
- **L'organisation d'un camp de prospection dans le secteur de Peyroules (04) à minima, et d'un second à Seyne & Auzet (04) si possible.**
- **Le développement et l'animation du réseau d'acteurs partenaires, avec l'implication d'un maximum de gestionnaires des sites NATURA 2000 concernés.**
- **L'appui technique aux animateurs de PAEC pour la mise en œuvre de MAEC en faveur du Râle des genêts.**
- **La prise de contact avec les acteurs du monde agricole dans les secteurs à forts enjeux identifiés (exploitants, chambres d'agriculture, etc.).**
- **La diffusion de la plaquette de sensibilisation éditée en 2021.**

V Bibliographie

BROYER, J. (1985). Le Râle des genêts en France. SRETIE/UNAO/CORA, 106 p.

BROYER,.J. (1996). Le Râle des genêts. Eveil éditeur, Angoulême.

DUBOIS, P.J. (1989). Analyse de l'expansion et la régression de quelques espèces en France. Aves 26 (n° spécial) : 57-68.

FLITTI A., KABOUCHE B. KAYSER Y. & OLIOSO G. (2009). Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'azur. LPO PACA, *Delachaux et Niestlé*, Paris, 544 p.

HAMEAU O. & ROY C. (2020) Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 18 p.

HENNIQUE, S., DECEUNINCK, B., MOURGAUD, G. & CHANSON, C., (2013). Deuxième plan national d'actions en faveur du Râle des genêts (Crex crex) 2013-2018. LPO, LPO Anjou, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, DREAL des Pays de la Loire 140 pp.

ISSA, N. & MULLER, Y. (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO, *Delachaux et Niestlé*, Paris, 1408p.

HENNIQUE S. & BESLOT E. (2013). Agir ensemble en faveur du Râle des genêts *Crex crex*, 2e Plan national d'actions 2013-2018. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Râle des genêts : Note technique préparation saison 2021

HUNAULT S. & VALLADE A. (2012). Protection des sites de reproduction et réalisation d'actions novatrices et démonstratives favorables au Râle des genêts. Life+ Râle des genêts.

LPO PACA (2021). Déclinaison du Plan National d'Action Râle des genêts en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Année 2021. Rapport DREAL PACA. Hyères-les-Palmiers : 25 pages.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

VOISIN J.F. (1994). Milan royal. Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs en France. *Société Ornithologique de France*, Paris, France, 125 p.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994). Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France (1985-1989). *SOF*, Paris, 776 p.

La LPO PACA

La LPO PACA est une association locale de la LPO France, association de protection de la nature reconnue d'utilité publique. Créée en 1912, la LPO est le représentant de "BirdLife International", une alliance mondiale pour la nature. Elle a pour vocation d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. Elle intervient depuis 1998 ans sur le territoire régional Provence-Alpes-Côte d'Azur tant sur l'expertise scientifique et technique dans les domaines naturalistes liés à la biodiversité que sur l'éducation et la formation.

Dix engagements pour mener à bien ses missions

1. Organiser la vie de l'association
2. Acquérir de la connaissance sur la faune
3. Protéger les espèces
4. Constituer un réseau d'espaces protégés
5. Réaliser des expertises en appui aux politiques publiques
6. Réduire les intrants polluants dans les milieux naturels
7. Créer les conditions d'une bonne gouvernance démocratique et écologique
8. Éduquer à la biodiversité
9. Sensibiliser tous les publics
10. Impliquer les collectivités territoriales dans la protection de la biodiversité

LPO PACA
Villa Saint Jules
6, avenue Jean Jaurès
83400 HYERES

Tél. 04 94 12 79 52
paca@lpo.fr
http://paca.lpo.fr

SIRET : 350 323 101 00062
Code APE 9499Z

Les métiers de la LPO PACA

La LPO PACA a développé une expertise en termes de conservation et de gestion de la nature couplée à une expérience reconnue en termes de formations professionnelles et d'éducation à l'environnement. Elle produit également ses propres supports de communication.

Conservation et gestion de la nature

La LPO PACA coordonne une base de données naturalistes faune-paca.org , effectue des études et expertises naturalistes, mène des programmes de conservation d'espèces et de milieux, gère des sites naturels, conseille et accompagne les aménageurs et gestionnaires par des projets d'ingénierie écologique, lutte contre les dégradations. Elle gère également un Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage.

Formations professionnelles

Enregistrée en tant qu'organisme de formation, la LPO PACA propose toute une gamme de formations professionnelles autour de la thématique biodiversité. Ces formations sont adaptables au public visé et s'adressent aussi bien à des particuliers, des professionnels, des entreprises, des collectivités ou des indépendants.

Education à l'environnement

Agréée en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public, la LPO PACA anime des projets pédagogiques autour de la biodiversité. Agréée également pour l'éducation populaire, elle développe une vie associative avec un réseau de bénévoles et sensibilise tous les publics sur les enjeux environnementaux.

Elle propose une offre d'activités nature (sorties, ateliers, conférences, expositions, évènements ...) disponible sur http://paca.lpo.fr et anime des clubs nature pour les plus jeunes !

La **LPO PACA**, une association au service de la **biodiversité**

Camp de prospection naturaliste
© Jean-Bernard PIOPPA

Mobilisation écocitoyenne sur le territoire

Sortie scolaire avec une classe de CP

Éducation à l'environnement

Sympetrum de fonscolombe

Formation en environnement

Expertise en environnement

Suivi télémétrique © Jean François VIDAL

Accueil du public par un agent de la RNR des Partias

Protection et gestion de la nature

Retrouvez-nous sur : **paca.lpo.fr**

LPO PACA, Villa Saint-Jules, 6 avenue Jean Jaurès 83400 HYÈRES
Tél. : 04 94 12 79 52 - **Courriel :** paca@lpo.fr

LPO

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur